



## Grandes Cultures - Fourrage - Hors-série : Noctuelles défoliatrices du Maïs et des prairies : cirphis, noctuelle gamma et noctuelle de la betterave

### SOMMAIRE

#### Noctuelles défoliatrices du Maïs et des prairies

ANIMATEUR FILIERE :  
GRPF  
Rédacteur : Yvan MAINER  
DIESTE  
Guillaume SCARTABELLI



Directeur de publication :  
Jean Baptiste ARENA  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de région  
Corse  
Route du stade  
Lieu dit Petraolo  
20215 VESCOVATO  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office Français  
de la Biodiversité par les  
crédits issus de la redevance  
pour pollutions diffuses  
attribués au financement du

### Maïs

Trois espèces migratrices de noctuelles défoliatrices sont couramment rencontrées :

#### AVERTISSEMENT

Depuis 2023, les prairies et les cultures de maïs sont **fortement touchées** par les chenilles défoliatrices.

Si vous êtes sur la plaine orientale et que vous n'en avez pas encore observé dans vos parcelles, il s'agit soit d'une **chance exceptionnelle**, soit d'une **observation insuffisante**.

- **Cirphis** (*Mythimna unipunctata*)
- **Noctuelle gamma** (*Autographa gamma*)
- **Noctuelle de la betterave** (*Spodoptera exigua*)



Marques caractéristiques sur le dos de la larve de cirphis : de fines lignes blanches alternent avec des bandes plus larges jaune-brun à vert.



La larve de la noctuelle gamma se caractérise par deux paires de fausses-pattes abdominales et un déplacement en arpenreuse.



La chenille de la noctuelle de la betterave ne dépasse pas 30 mm au dernier stade. On observe un point noir très caractéristique de chaque côté du deuxième segment.

#### Répartition générale

- Cirphis : surtout dans le Grand Sud-Ouest (y compris sud Charente-Maritime) et plus rarement en extrême Sud-Est.
- Noctuelle de la betterave : présente au sud du 45e parallèle.
- Noctuelle gamma : visible sur tout le territoire, y compris au nord.

#### Biologie

- Présence épisodique, liée au caractère migrateur.
- Observation possible **de mi-mai jusqu'à la récolte**, avec plusieurs générations.

- Activité essentiellement nocturne.
- Symptômes : perforations sur jeunes feuilles, déjections noirâtres visibles.
- Cirphis : attaque d'abord les feuilles basses, parfois soies et grains.
- Noctuelle gamma : peut toucher nervures et jeune tige du cornet foliaire (rare en maïs).

**Important** : identifier la larve pour déterminer l'espèce responsable.

### Facteurs de risque

- Températures élevées.
- Présence de graminées adventices (support de ponte pour les cirphis).

### Impact

- Généralement faible sur maïs, sauf en cas de stress limitant le développement végétatif.
- Forte consommation foliaire = risque d'échaudage des grains.
- Les blessures sur épis peuvent favoriser l'entrée de champignons et la production de mycotoxines (DON, ZEA, fumonisines, aflatoxines...).

**Gestion du risque** : des méthodes de luttés préventives peuvent être mises en place :

- Rotation et gestion fine des résidus (broyage).
- Maintien de haies pour favoriser les prédateurs naturels.
- Contrôle mécanique ou chimique des graminées adventices.

**L'installation de pièges** à phéromones avant le semis permet de repérer le pic de vol et permettra ainsi d'estimer la date d'éclosion des œufs. Des produits de **Biocontrôle** peuvent être utilisés dans les stratégies de lutte : application de *Bacillus thuringiensis* (Bt – ex. DIPEL, SCUTELLO) avant pénétration des larves dans la plante. Ces applications sont efficaces uniquement sur chenilles  $\leq 2$  cm, à 200–300 L/ha. L'utilisation de certaines matières actives peuvent entraîner des résistances (pyréthriinoïdes).

Pour cirphis : une intervention sera nécessaire si l'attaque atteint la feuille de l'épi.

## PRAIRIE

---

La chenille des prairies est une problématique locale récurrente qui cause au mieux de la perte d'une pousse d'herbe, au pire de la destruction de prairies.

Le cirphis (*Mythimna unipunctata*), ravageur originellement du maïs, cause désormais de sérieux dégâts aux prairies, notamment celles à base de dactyle, très appétent.

Les conditions 2022/2023 (hiver doux, printemps humide, été sec) ont favorisé sa prolifération, particulièrement en plaine orientale



Photo 1 : cirphis sur dactyle



Photo 2 : 2 individus de cirphis sur foin de dactyle

## Biologie

- 3 à 4 générations/an.
- Hivernage sous forme de chrysalide dans le sol.
- 1er vol : mai ; dégâts souvent maximaux en septembre-octobre.
- Chaque femelle pond environ 700 œufs.

## Seuils de nuisibilité

- $\geq 10$  chenilles/m<sup>2</sup> si croissance faible.
- 20 chenilles/m<sup>2</sup> si croissance soutenue.  
Comptage à l'aube ou en soirée (forte activité).

## Impact

- Perte d'une coupe d'herbe à destruction totale de la prairie.

**Gestion du risque :** des méthodes de luttés préventives peuvent être mises en place :

- Rotation et mélange de légumineuses (prairies multi-espèces moins attractives).
- Haies pour prédateurs naturels.
- Pâturage intensif (piétinement), roulage lent, hersage, fauche pour exposition au soleil.

**L'installation de** pièges à phéromones en fin d'hiver permet de déterminer le pic de vol. Des produits de **Biocontrôle** peuvent être utilisés dans les stratégies de lutte : application de *Bacillus thuringiensis* (Bt – ex. DIPEL, SCUTELLO) au stade larvaire  $\leq 2$  cm.

## **LIENS UTILES**

---

### **Rappel protection des pollinisateurs - Arrêté du 20 nov 2021**

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; la plage horaire est accordée pour certains insecticides, disposant de la mention abeille. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides.

[Note nationale Abeilles - Pollinisateurs](#)

### **Résistance**

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents.

Le **réseau R4P** réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires. <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

### **Produits de biocontrôle**

Ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour. [Liste des produits de biocontrôle](#)

Consulter les notes sur le site EcophytoPic [Les notes communes / nationales | Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-dessous :



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de région Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.